

Agression de militants de l'UNI à Grenoble : 3 antifas condamnés à 70 heures de travail d'intérêt général



Agression de nos militants en toute impunité : les antifas sont condamnés à seulement 70 heures de travaux d'intérêt général

En avril dernier, 3 membres de l'UNI Grenoble ont été violemment agressés en plein centre-ville de Grenoble par des militants d'extrême-gauche.

Masqués, certains cagoulés et vêtus de noir, ces « antifas » ont attaqué notre groupe alors qu'il sortait d'un bar. De nombreux coups de poing et coups de pied ont été assenés aux cris de « sales fachos ». Deux des militants ont fini avec le visage ensanglanté et ont été profondément choqués. Une militante a également été étranglée.

Alors que depuis cette agression rien n'a changé, le même groupe d'agresseurs insultant encore une de nos militantes la nuit dernière, nous regrettons profondément la décision de justice rendue aujourd'hui.

En effet, alors que cette agression est passible de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende, nos agresseurs sont seulement condamnés à 70 heures de travaux d'intérêt général. Cette décision laïliste, qui intervient dans un contexte national de violences perpétrées par l'extrême-gauche, encourage la violence et oblige nos membres à militer dans un cadre qui s'avère dangereux pour leurs intégrités physique et morale.

La liberté d'expression ne peut pas être à deux vitesses dans une démocratie digne de ce nom, et l'UNI Grenoble ne lâchera rien.

L'UNI Grenoble
grenoble@uni.asso.fr
06 51 96 16 28

Article rédigé par *Fdesouche*, le 01 septembre 2022

Source [Fdesouche] : Le 7 juillet dernier, un lycéen et deux étudiants répondaient de violences en réunion devant le tribunal correctionnel de Grenoble, soupçonnés d'avoir agressé des militants de l'UNI. Ils ont été condamnés, ce mercredi, à des heures de travail d'intérêt général.

Soixante-dix heures de travail d'intérêt général à effectuer dans les six mois (ou ils devront s'acquitter d'une amende de 1 000 euros). C'est la peine dont ont écopé une femme de 18 ans et deux hommes de 19 et 20 ans qui répondaient, le 7 juillet dernier devant le tribunal correctionnel de Grenoble en formation de juge unique, de violences en réunion. [...]

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

01/09/2022 23:00